

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 276 400 francs destiné aux travaux de remise en état de trois pavillons scolaires à Cayla, sur la parcelle 3675, feuille 41, section Petit-Saconnex de la Ville de Genève

Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Préambule

Les recours déposés par certains habitants du quartier des Ouches pour s'opposer à l'édification d'un pavillon scolaire provisoire sur les deux parcelles rue Camille-Martin 20b et 22 prévues à cet effet, ainsi que la possibilité d'économiser le coût d'une telle opération (environ 1'390'000 francs) qui prévoyait le déplacement du pavillon actuellement situé à l'école de De-Budé, ont incité le Conseil administratif à renoncer à ce projet. Par contre, il a décidé d'activer le lancement d'un concours de projets d'architecture pour un groupe scolaire économique complet sur les terrains acquis dans ce but par la Ville de Genève dans le périmètre compris par la rue Camille-Martin, l'avenue Henri-Golay et le chemin des Ouches. Il faudra toutefois attendre la levée de l'hypothèque que représentent les pétitions déposées par l'Association de la Vallée des Ouches devant le Grand Conseil et le Conseil municipal, qui demandent la réalisation d'un plan de site pour ce quartier.

Le planning prévisionnel pour la réalisation de ce nouveau groupe scolaire prévoit la mise à disposition de 8 salles d'étude pour la rentrée de 2004 et de l'ensemble du complexe pour celle de 2005.

Toutefois, compte tenu de l'évolution du quartier et des effectifs scolaires annoncés, les infrastructures existantes ne permettront pas d'accueillir les nouveaux élèves en attendant la construction du groupe scolaire définitif et une solution de remplacement a dû être étudiée pour répondre à cette situation.

La présente proposition concerne donc la rénovation de trois pavillons scolaires jouxtant le cycle d'orientation de Cayla qui seront mis à disposition de l'enseignant primaire pour la prochaine rentrée du 28 août 2000.

2. Exposé des motifs

Depuis plusieurs années, le secteur démographique n°6 (Délices - Charmilles) connaît un important développement urbanistique. Cette situation se caractérise, sur le plan scolaire, par une augmentation sensible du nombre d'élèves (+ 500 durant la dernière décennie).

Selon les derniers résultats des prévisions sur l'évolution des effectifs scolaires, la tendance à la hausse va se poursuivre et ce secteur devrait rencontrer la plus

importante progression pour la Ville, provoquée, entre autres, par l'apport de nouveaux logements et par un accroissement naturel de la population.

Pour faire face à cette situation, plusieurs écoles ont déjà été réalisées dans le quartier (Cayla, Jardins du Rhône, Europe). Pour l'avenir, les chiffres annoncés mis en relation avec le manque de disponibilités dans les bâtiments scolaires existants, confirment la nécessité d'ouvrir une nouvelle structure scolaire dans le secteur d'ici la rentrée 2000.

3. Obligation légale

Les communes ont l'obligation légale de mettre à disposition du département de l'instruction publique les équipements nécessaires à l'enseignement primaire.

4. Description des travaux

Chaque pavillon abrite deux salles d'étude, un hall d'entrée et un bloc sanitaire (garçons, filles et enseignants). Ces bâtiments ont déjà accueilli des classes de l'enseignant primaire et enfantin pendant plusieurs années, notamment en attendant la réalisation du récent groupe scolaire de Cayla. Ils ont également été mis ponctuellement à disposition du cycle d'orientation pour répondre à ses besoins de locaux.

Toutefois, en raison de leur vétusté actuelle, ces constructions nécessitent d'être rénovées pour pouvoir être réaffectées, durant plusieurs années, à l'enseignement primaire.

Pour ce faire, les travaux suivants sont prévus:

- contrôle général et remise en état des toitures, y compris les ferblanteries;
- peinture des façades;
- remplacement des stores;
- réparation des menuiseries intérieures et extérieures;
- remplacement des linos dans les classes et dans un hall d'entrée;
- rénovation légère des installations sanitaires;
- réfection des peintures intérieures et renforcement de l'éclairage des locaux d'enseignement.

Les installations techniques existantes seront contrôlées et réparées si nécessaires.

5. Estimation du coût

position CFC

Fr.

2 Bâtiment

22 Gros œuvre II:

222	Ferblanterie	6 390
224	Couverture	11 500
	Stores	18 250
23	Installations électriques	8 190
25	Installations sanitaires	9 640
27	Aménagements intérieurs I:	
272	Serrurerie	3 480
273	Menuiseries intérieures	22 900
28	Aménagements intérieurs II:	
281	Revêtements de sols	21 850
285	Peintures intérieures	99 630
287	Nettoyage des bâtiments	4 670
5	Frais secondaires et comptes d'attente	
58	Imprévus et arrondis (3% du CFC 2)	<u>6 200</u>
<i>Sous-total I:</i>		212 700
	Complément mobilier scolaire	51 000
Prestations du maître de l'ouvrage (honoraires de promotion) 5% de 212 700		10 600
Fonds municipal d'art contemporain 1% de 212 700		2 100
<i>(pas d'intérêts intercalaires, la durée du chantier étant inférieure à 6 mois)</i>		
Total du crédit demandé		276 400

6. Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois d'octobre 1999 et ne comprennent aucune variation (ni hausse, ni baisse).

7. Prix du m³ SIA

Le volume rénové total, calculé selon la norme SIA 116, est de 3111 m³, qui, rapporté au coût du chapitre CFC2 "bâtiment", correspond à 69 Fr./m³ SIA.

8. Délais

Le début des travaux est prévu à l'issue du délai référendaire et la fin pour la rentrée scolaire du 28 août 2000.

9. Référence au PFQ

Le 18^e plan financier quadriennal 2000-2003, prévoit dans la liste des projets retenus par le Conseil administratif, sous les n° 30.53.02 et 30.53.03, un montant total de 1 105 000 francs pour le transfert d'un pavillon provisoire dans le quartier des Ouches. La présente proposition remplace ce projet abandonné, sous réserve des frais d'étude engagés pour le transfert abandonné du pavillon de De Budé estimés à 42'000 francs.

10. Budget provisionnel d'exploitation et charge financière

Ces pavillons étant déjà occupés par des activités scolaires, aucune charge d'exploitation supplémentaire n'est à prévoir.

La charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 4,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités se montera à 35 362 francs.

11. Gestion financière, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit de construction est le service des écoles et institution pour la jeunesse.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 276 400 francs destinés à la remise en état de trois pavillons scolaires à Cayla sur la parcelle 3675, feuille 41, section Petit-Sacconnex du cadastre de la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 276 400 francs.

Art. 3. – Un montant de 2 100 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2001 à 2010.